



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du mercredi 16 novembre 2016

DLB 2016/074

L'an deux mille seize et le mercredi 16 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : 10 novembre 2016

Affichage de la convocation : 10 novembre 2016

Présents : Gérard ABELLA, Christian ALLEMANY, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Louis BENTAJOU, Philippe BOUCHE, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Michel CARAYON, Louis CARME, Gilles D'ETTORE, Adam DA SILVA, Sandrine DENIER, Alain DURAND, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Noëlle MARTINEZ, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Jacques HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHE, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Yves LE BOZEC, Marion MAERTEN, Daniel MARECHAL, Dominique MARCOS, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Michel TRINQUIER, Claude VISTE, Alain VOGEL-SINGER.

Absents excusés : Laure GODEFROY, Alain RYBAUX, Jean-François BARRACHINA, Alain GRENIER, Dominique BIGARI, Chantal GUILHOU.

Secrétaire de séance : Adam DA SILVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Revente de bacs destinés au rebut

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 30 mars 2011 (862/2011), un tarif pour la revente des bacs destinés au rebut a été pris. Ce tarif a été actualisé en mars 2015 (délibération 2015/019) pour être fixé à 120 €/tonne.

Or, la collectivité peut bénéficier de prix plus avantageux en préparant les bacs, c'est-à-dire en les déferrant tout ou partie, enlevant ainsi des éléments non valorisables.

Des propositions pouvant aller jusqu'à 300€/tonne sur des bacs parfaitement préparés, c'est-à-dire sans roues ni axes, ont été faites au SICTOM, incluant l'enlèvement sur notre site.

Néanmoins, il s'agit aussi de prendre en compte les fluctuations de prix sur un marché aligné sur des mercuriales mensuelles.

Aussi, afin d'obtenir les meilleurs prix, Monsieur le Président propose, après audit conduit auprès des principaux opérateurs du marché, de retenir 3 repreneurs potentiels (vérification de leur capacité à enlever les chargements, solvabilité financière...) et de les mettre en concurrence dès qu'un chargement est prêt à être enlevé.

Il indique que le prix de reprise proposé devra inclure l'enlèvement et le transport et ne pourra être inférieur à la dernière mercuriale publiée sur la revue spécialisée Recyclage et Récupération.

Le Président sollicite l'assemblée pour valider cette proposition.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE la procédure de revente de bacs destinés au rebut telle qu'exposée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le

et de sa publication le 22/11/2016

22/11/2016

A Nézignan l'Évêque, le 22/11/2016